

Résolution présentée par la délégation de la république du Brésil

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne l'incapacité des Conférences des Parties et la création d'une nouvelle organisation subsidiaire à l'ONU

L'Assemblée Générale,

Constatant l'inefficacité des COP vis-à-vis de la communauté internationale face aux enjeux climatiques de l'Agenda 2030,

Scandalisée par le paradoxe de la mission du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui se doit être une source d'inspiration et d'informations pour les Etats, leur permettant d'améliorer la qualité de leur vie sans compromettre celle des générations futures, or qui pour l'instant n'atteint toujours pas ses objectifs proprement,

Comprenant l'inquiétude des Etats et leur volonté de participer à la lutte contre le réchauffement climatique,

Souhaite écarter les Conférence des Parties mise en place par l'ONU dont les décisions sont controversées,

Souligne que la politique climatique doit surtout miser sur des instruments fondés sur le marché et qu'il faut donc impérativement ne pas déconnecter les enjeux climatiques des enjeux économiques,

Propose - de créer une nouvelle organisation venant à substituer les COP et à éviter l'aggravation de la crise économique tout en s'engageant dans des biens communs profitant à tous et toutes,

- que des sanctions soient mises en place contre les Etats qui ne respecteraient pas les objectifs fixés concernant les clauses des traités,

Invite les pays excédés par l'hypocrisie, et qui pensent que la conservation et le développement des ressources naturelles doivent être au même niveau, à rejoindre la *FRIC organisation* (to face a real interest in climate changes) afin d'aboutir au plus vite à un consensus à la politique climatique concrète.

Le texte français fait foi